

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 05823
Numéro SIREN : 444 857 486
Nom ou dénomination : 3LI DEVELOPMENT

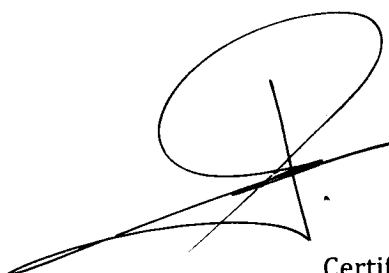
Ce dépôt a été enregistré le 27/03/2018 sous le numéro de dépôt 3954

3954

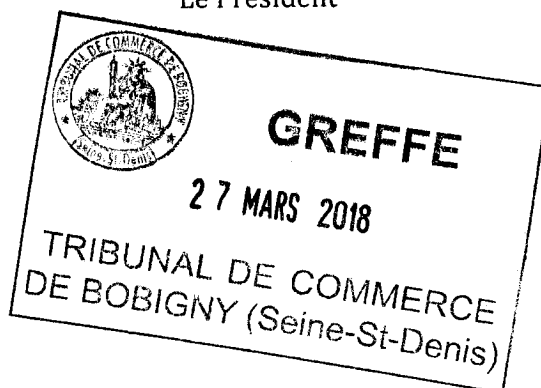
3LI DEVELOPMENT
Société par Actions Simplifiée au capital de 200.000 euros
Siège social : 9-23, Rue Paul Lafargue
SAINT-DENIS (93210)
RCS BOBIGNY B 444 857 486

-oOo-

COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016



Certifiés sincères et véritables
Le Président



1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : 3LI DEVELOPMENT Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise 9 - 23 rue Paul Lafargue 93210 La Plaine Saint-De Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET* 4 4 4 8 5 7 4 8 6 0 0 0 3 9 Néant ☐ *

			Exercice N clos le,									
			Brut 1		Amortissements, provisions 2				Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)			AA									
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB					AC				
		Frais de développement *	CX					CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF					AG				
		Fonds commercial (1)	AH	156 966	AI	15 697	141 269					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ					AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL					AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN					AO				
		Constructions	AP					AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR					AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT					AU				
		Immobilisations en cours	AV					AW				
		Avances et acomptes	AX					AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS					CT				
		Autres participations	CU	737 962	CV	20 000	717 962					
		Créances rattachées à des participations	BB					BC				
		Autres titres immobilisés	BD	348	BE	348						
		Prêts	BF					BG				
		Autres immobilisations financières *	BH					BI				
	TOTAL (II)			BJ	895 277	BK	35 697	859 580				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL					BM				
		En cours de production de biens	BN					BO				
		En cours de production de services	BP					BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR					BS				
		Marchandises	BT					BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV					BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	104 390	BY	104 390						
		Autres créances (3)	BZ	75 926	CA	75 926						
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB					CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD					CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	25 331	CG	25 331							
	Charges constatées d'avance (3) *	CH					CI					
	TOTAL (III)	CJ	205 647	CK	205 647							
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW									
		Pertes de remboursement des obligations (V)	CM									
		Écarts de conversion actif * (VI)	CN									
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 100 924	IA	35 697	1 065 227						

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve de propriété *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2016

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

Désignation de l'entreprise		3LI DEVELOPMENT		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..)			DA	200 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	20 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	123 715	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(254 375)	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	89 340	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	154	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	400 123	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	190 338	
	Dettes fiscales et sociales			DY	142 297	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Autres dettes				EA	242 974	
				EB		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EC	975 887	
TOTAL (IV)			ED			
Écarts de conversion passif *			EE			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 065 227		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	975 887	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	154	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : 3LI DEVELOPMENT

Néant ☐

*

Designation de l'entreprise : 3LI DEVELOPMENT						Néant ☐	
		Exercice N				Total	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue biens * services*	FD		FE		FF	
		FG	780 654	FH		FI	780 654
		FJ	780 654	FK		FL	780 654
	Chiffres d'affaires nets*						
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	
	Autres produits (I) (11)					FQ	1
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	780 655
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	272 452
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	9 175
	Salaires et traitements*					FY	484 030
	Charges sociales (10)					FZ	232 055
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	15 697
						GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD
	Autres charges (12)					GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(232 754)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)						GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	20 000
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	369
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)						GU
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(20 369)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(253 123)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise 3LI DEVELOPMENT						Néant ☐ *	
						Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *					HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)					HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE	1 252
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *					HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)					HH	1 252
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						HI	(1 252)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)						HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						HL	780 655
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						HM	1 035 030
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)						HN	(254 375)
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme				HO	
	(2)	Dont { produits de locations immobilières				HY	
		{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IG	
	(3)	Dont { - Crédit - bail mobilier *				HP	
		{ - Crédit - bail immobilier				HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées				IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées				IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)				HX	
	(9)	Dont transferts de charges				A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)				A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)				A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)				A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives				A6		
	obligatoires				A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :					Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Salariale					1 252		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

Cadre A										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
IMMOBILISATIONS												Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
TOTAL I										1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									KD	156 966	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains									KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants		L9					KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants		M1					KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants		M2					KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants		M3					KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV		KW		KX	
		Matériel de transport *								KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique							LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *							LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours							LH		LI		LJ		
		Avances et acomptes							LK		LL		LM		
		TOTAL III									LN		LO		LP
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence									8G		8M		8T	
	Autres participations									8U	732 962	8V		8W	5 000
	Autres titres immobilisés									1P	348	1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières									1T		1U		1V	
	TOTAL IV									LQ	733 310	LR		LS	5 000
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG	890 277	ØH		ØJ	5 000

Cadre B										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
IMMOBILISATIONS										par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
TOTAL I										1		2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									IO		LV		LW	156 966
CORPORELLES	Terrains									IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre								IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui								IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions								IS		MG		MH	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels								IT		MJ		MK	
		Inst. gales, agencés, aménagements divers								IU		MM		MN	
		Matériel de transport								IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique								IW		MS		MT	
		Emballages récupérables et divers *								IX		MV		MW	
		Immobilisations corporelles en cours								MY		MZ		NA	
		Avances et acomptes								NC		ND		NE	
		TOTAL III									IY		NG		NH
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence									IZ		ØU		M7	
	Autres participations									IO		ØX		ØY	737 962
	Autres titres immobilisés									I1		2B		2C	348
	Prêts et autres immobilisations financières									I2		2E		2F	
	TOTAL IV									I3		NJ		NK	738 310
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4		ØK		ØL	895 277

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2016

Exercice N clos le 3 1 1 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué l'ar~~ré~~évaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: 3 LI DEVELOPMENT

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE =
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise 3LI DEVELOPMENT										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF	15 697	PG		PH	15 697	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU		QV		QW		QX		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN		ØP	15 697	ØQ		ØR	15 697	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise <u>3LI DEVELOPMENT</u>							Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V	20 000	9W		9X	20 000
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY	20 000	TZ		UA	20 000
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB	20 000	UC		UD	20 000
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE		UF				
			UG	20 000	UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 I de l'annexe III au CGI.									

[illegible]

[illegible]

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise 3LI DEVELOPMENT

[illegible]

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise 3LI DEVELOPMENT

[illegible]

Désignation de l'entreprise : 3LI DEVELOPMENT										Néant ☐		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX	104 390		104 390					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	4 932		4 932					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	70 994		70 994					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR								
	Charges constatées d'avance			VS								
	TOTAUX			VT	180 316	VU	180 316	VV				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
		(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH	154		154						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	190 338		190 338						
Personnel et comptes rattachés			8C	13 374		13 374						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	92 104		92 104						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	30 078		30 078						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	6 741		6 741						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	400 123		400 123						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	242 974		242 974						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	975 887	VZ	975 887						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : 3 LI DEVELOPMENT				Formulaire déposé au titre de l'IR		ET		Néant	Exercice N, clos le : 31122016										
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :										
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	15 697										
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG											
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX											
	Amendes et pénalités		WJ			Charges financières (art. 212 bis)*		XZ											
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *																		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)																		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7											
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées aux taux de 15% ou de 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %																
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions																
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)																		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW										
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX			Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8										
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage																			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage																			
								TOTAL I											
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*																			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégré dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)																			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs																
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %																		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*																		
	Régime des sociétés mères et des filiales		Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A												
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.																		
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement*																		
	Abattement sur le bénéfice et exonération		Entreprises nouvelles - (Reprise de déficits en difficulté 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 septies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 septies A)		L5								
			Pôle de compétitivité (art. 44 quinquies)		L6	Société investissements immobiliers agréées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 septies)		PA								
			Zone franche urbaine (art.44 octies et octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)		IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC								
											PC								
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)																			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9			Crédance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI										
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage																			
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II											
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						{		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *										ZL									
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										XL									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN									
										XO									

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise 3LI DEVELOPMENT

[illegible]

N° 2058-A-SD

[illegible]

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

N° 2058-B-SD2016

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise 3LI DEVELOPMENT		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	142 529	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	142 529	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	243 610	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	386 139	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	19 715	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Reprises sur l'exercice			
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1et L3211-1du Code des Transports(case à cocher)		XU	☐
---	--	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise 3 LI DEVELOPMENT										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	262 155	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves		ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	(138 440)		Dividendes		ZD		
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions		ZE		
							Report à nouveau		ZF		
	TOTAL I			ØF	123 715		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	123 715	
										ZH	123 715
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235ter ZCA au titre de l'exercice										XV	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)					J7			YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier								YR		
	— Effets portés à l'escompte et non échus								YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance								YT	68 616	
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8			XQ	3 661	
	— Personnel extérieur à l'entreprise								YU		
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	129 858	
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV		
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES			ST	70 317	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	272 452	
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS			9Z	9 175	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	9 175	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée								YY		
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ		
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2015)*								ØB		
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*								ØS		
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés :)								YP	5	
	— Effectif affecté à l'activité artisanale								RL		
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK	%	
	— Numéro de centre de gestion agréé*					XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-3 si oui cocher 1 sinon 0)		ZR	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : 3LI DEVELOPMENT						Néant ☐ *
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente ⑦	Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
			19%	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				
	CAI RE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑧)		⑫			
	CAI RE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)		⑬			
CAI RE C : autres plus-values taxable à 19% ⑭			(A)	(B) (Ventilation par taux)	(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

N° 2059-A-SD

[illegible]

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

© Sage

Désignation de l'entreprise : 3LI DEVELOPMENT	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☐	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée N-3				
	différente (art.39 quaterdecies N-4				
	I ter et I quater du CGI) N-5				
	(à préciser) au titre de : N-6				
	N-7				
	N-8				
N-9					
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS					
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : 3LI DEVELOPMENT

Néant ☐ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 ① ou 16 ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. ⑦= ②+③+④-⑤-⑥
		À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2016

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>3LI DEVELOPMENT</u>		Néant ☐ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5 du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

16

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

N° 2059-E-SD2016

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

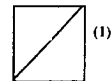
Désignation de l'entreprise : <u>3LI DEVELOPMENT</u>					Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : <u>01012016</u> et clos le : <u>31122016</u>					Durée en nombre de mois <u>1</u> <u>2</u>	
I - Production de l'entreprise						
Ventes de marchandises					OA	
Production vendue - Biens					OB	
Production vendue - Services					OC	780 654
Production stockée					OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation					OE	
Subventions d'exploitation reçues					OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun					OH	1
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée					OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés					OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante					OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation					XT	
TOTAL 1					OM	780 655
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)						
Achats de marchandises (droits de douane compris)					ON	
Variation de stocks (marchandises)					OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)					OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)					OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances					OR	268 791
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée					OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun					OW	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale					OY	
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.					OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					O9	
TOTAL 2					OJ	268 791
III - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la Valeur Ajoutée					TOTAL 1 - TOTAL 2	OG 511 864
IV - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)					SA	511 864
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n°1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n°1330-CVAE.						
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE			EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE					GX	780 654
Période de référence			GY	du	01012016	GZ au 31122016
Date de cessation					HR	
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).						
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2016

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 4 4 4 8 5 7 4 8 6 0 0 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 3LI DEVELOPMENT

ADRESSE (voie) 9 - 23 rue Paul Lafargue

CODE POSTAL 93210

VILLE La Plaine Saint-Denis

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

2000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique THIEFINE Prénom(s) Patrick

Nom marital % de détention 97,5 Nb de parts ou actions 1950

Naissance : Date 10081960 N° Département Commune Pays

Adresse : N° 53 Voie ALLEE DE MONTFERMEIL

Code Postal 93340 Commune LE RAINCY Pays

Titre (2) M Nom patronymique THIEFINE Prénom(s) Eric

Nom marital % de détention 2,5 Nb de parts ou actions 50

Naissance : Date 06051969 N° Département Commune Pays

Adresse : N° 20 Voie RUE ANDRE BONVALET

Code Postal 02600 Commune SAINT PIERRE AIGLE Pays

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD2016

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 4 4 4 8 5 7 4 8 6 0 0 0 3 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 3LI DEVELOPMENT

ADRESSE (voie) 9 - 23 rue Paul Lafargue

CODE POSTAL 93210

VILLE La Plaine Saint-Denis

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01012016	et clos le 31122016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
3 LI DEVELOPMENT 9-23 rue Paul Lafargue 93210 La Plaine Saint-Denis FRANCE	9-23 rue Paul Lafargue 93210 La Plaine Saint-Denis
SIRET 44485748600039	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Conseil et Services Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	Bénéfice imposable à 15 %	Déficit	243 610
-------------------	-------------------------------	---------------------------	---------	---------

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine ☐	Pôle de compétitivité ☐
Entreprise nouvelle art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater ☒ dans le secteur du logement social, art. 244 quater ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 14032017 Lieu : Saint-Denis
	Qualité : Président
	Nom du signataire : M THIEFINE Patrick

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD

Si déposé néant, cochez la case ☐ (2016)

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis				Total (a à h)			

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :			
1	2	3	4	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
				5	6	7	8

H DIVERS
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

3LI DEVELOPMENT

Société par actions simplifiée au capital de 200. 000 €

Siège social : 9/23 Rue Paul Lafargue

93210 – LA PLAINE SAINT DENIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2016

3LI DEVELOPMENT
Société par actions simplifiée au capital de 200.000 €
Siège social : 9/23 Rue Paul Lafargue
93210 - LA PLAINE SAINT DENIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société 3LI DEVELOPMENT tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS :

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



II – JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS :

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

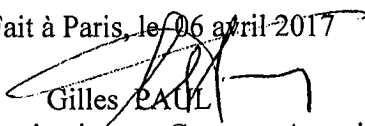
III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Président et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

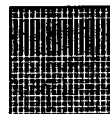
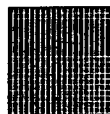
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 06 avril 2017


Gilles PAUL

Commissaire aux Comptes Associé
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Bilan



Bilan Actif

3LI DEVELOPMENT

Période du 01/01/16 au 31/12/16

Edition du 14/03/17

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2016	Net (N-1) 31/12/2015
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	156 966	15 697	141 269	156 966
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	156 966	15 697	141 269	156 966
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	737 962	20 000	717 962	732 962
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	348		348	348
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	738 310	20 000	718 310	733 310
ACTIF IMMOBILISÉ	895 277	35 697	859 580	890 277
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	104 390		104 390	
Autres créances	75 926		75 926	62 656
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	180 316		180 316	62 656
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	25 331		25 331	6 118
Charges constatées d'avance				
TOTAL disponibilités et divers :	25 331		25 331	6 118
ACTIF CIRCULANT	205 647		205 647	68 774
Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	1 100 924	35 697	1 065 227	959 051

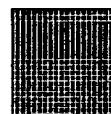
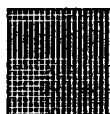
Bilan Passif

3LI DEVELOPMENT

Période du 01/01/16 au 31/12/16
Edition du 14/03/17

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2016	Net (N-1) 31/12/2015
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	200 000	200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	20 000	20 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	123 715	262 155
Résultat de l'exercice	(254 375)	(138 440)
TOTAL situation nette :	89 340	343 715
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	89 340	343 715
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Provisions pour risques et charges		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	154	112
Emprunts et dettes financières divers	400 123	248 033
TOTAL dettes financières :	400 277	248 145
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
Dettes diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	190 338	18 446
Dettes fiscales et sociales	142 297	100 539
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	242 974	248 205
TOTAL dettes diverses :	575 610	367 191
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTE	975 887	615 336
Ecart de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	1 065 227	959 051

Compte de Résultat



100

100

100

Compte de Résultat (Première Partie)

3LI DEVELOPMENT

Période du 01/01/16 au 31/12/16

Edition du 14/03/17

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2016	Net (N-1) 31/12/2015
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	780 654		780 654	542 000
Chiffres d'affaires nets	780 654		780 654	542 000
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				2 032
Autres produits			1	0
PRODUITS D'EXPLOITATION			780 655	544 033
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			272 452	58 628
TOTAL charges externes :			272 452	58 628
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			9 175	7 085
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			484 030	323 862
Charges sociales			232 055	152 435
TOTAL charges de personnel :			716 085	476 296
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			15 697	
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			15 697	
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			0	
CHARGES D'EXPLOITATION			1 013 409	542 010
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(232 754)	2 023

Compte de Résultat (Seconde Partie)

3LI DEVELOPMENT

Période du 01/01/16 au 31/12/16
Edition du 14/03/17

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2016	Net (N-1) 31/12/2015
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(232 754)	2 023
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	20 000	
Intérêts et charges assimilées	369	381
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	20 369	381
RÉSULTAT FINANCIER	(20 369)	(381)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(253 123)	1 642
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		105
Produits exceptionnels sur opérations en capital		250 500
Reprises sur provisions et transferts de charges		
		250 605
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 252	140 187
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		250 500
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	1 252	390 687
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(1 252)	(140 082)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	780 655	794 638
TOTAL DES CHARGES	1 035 030	933 078
BÉNÉFICE OU PERTE	(254 375)	(138 440)

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
AU 31 DECEMBRE 2016**

(Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels)

- I. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE**
- II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**
- III. NOTES SUR LE BILAN**
- IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**
- V. AUTRES INFORMATIONS**

I. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

3LI DEVELOPMENT a acquis 5.000 titres de participation sur 100.000 titres (valeur nominale de 1 euros) dans la SAS VASCOO UP pour une valeur de 5.000 euros.

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Mention de l'application des principes généraux

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2016 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999 en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Règles d'évaluation spécifiques aux principales rubriques

Fonds Commercial

Conformément à l'article 214-3 modifié du PCG, le fonds commercial est amorti sur 10 ans.

Immobilisations financières

Les titres du portefeuille sont valorisés à leur coût d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, la valeur d'acquisition des titres est comparée à la valeur d'usage.

La valeur d'usage est appréciée en prenant en considération la situation nette des participations, ré estimée le cas échéant en fonction des critères suivants :

- rentabilité actuelle et future en fonction des perspectives de développement à moyen terme des filiales,
- valeur d'utilité pour l'entreprise détenant les participations.

Ces éléments font l'objet d'une appréciation annuelle. Lorsque cette valeur d'usage est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée.

Créances détenues sur les participations

Les créances détenues sur chaque participation sont dépréciées si la situation nette ré estimée de cette participation, telle que définie au paragraphe précédent, s'avère négative.

Une dépréciation est alors constatée à hauteur de la part du groupe dans cette situation nette négative.

Créances clients

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée au cas par cas, lorsqu'il existe un risque de non recouvrement de la créance.

III. NOTES SUR LE BILAN**Mouvements des immobilisations**

(en K€)	Immobilisations			Total
	Incorporelles	Corporelles	Financières	
Valeurs brutes au début de l'exercice	157		733	890
Acquisitions			5	5
Cessions				
Valeurs brutes à la fin de l'exercice	157		738	895

Immobilisations financièresTitres 3Li Business Solutions :

La participation détenue sur 3Li Business Solutions porte sur 37,25 % de son capital pour un montant de 260.595 euros.

Les perspectives d'avenir de cette société conduisent à une estimation de la valeur d'usage des titres supérieure à leur valeur comptable. En application du principe énoncé ci dessus, ces titres ne sont pas dépréciés.

3LI DEVELOPMENT a consenti un prêt d'une action à AUDACIA pour une valeur de 348,21 euros.

Créances détenues sur les participations

Néant

Produits à recevoir inclus dans les créances

Néant

Charges constatées d'avance

Néant

Echéances des créances et des dettes

L'ensemble des créances et des dettes sont à une échéance d'un an au plus.

Capitaux propres

Le capital social s'élève à 200 000 euros et est composé de 2 000 actions d'une valeur nominale de cent euros chacune.

Charges à payer comprises dans les dettes (en K€)

Emprunt et dettes	0,1
Fournisseurs et comptes rattachés	5,8
Dettes fiscales et sociales	26,4
Autres dettes (Client)	237,6
	269,9

IV NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Ventilation du chiffre d'affaires**

Répartition par secteur d'activité	2016	2015
Prestations rendues aux filiales	781	542
Total (en K€)	781	542

V. AUTRES INFORMATIONS**CICE :**

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC note d'information du 28/02/2013)

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Néant

Effectif moyen

Catégorie professionnelle	Personnel salarié
Cadres	2
Employés /Etam	2
Apprenti	0
Total effectif	4

Engagements de fin de carrière

Compte tenu de la création relativement récente de la société, l'ancienneté moyenne des salariés est faible.

En conséquence, le montant des engagements pour indemnités de fin de carrière est considéré comme peu significatif.

Tableau des autres engagements

Nature des engagements	Montant
1) Engagements donnés	Néant
2) Engagements reçus - <u>clause de retour à meilleure fortune</u> 3LI Business solutions	1.216.000

Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Postes (en euros)	Montants concernant les entreprises	
	liées	ayant un lien de participation
Titres de participation (bruts)	--	712 962
Créances clients (brutes)	--	--
Compte courant débiteur (brut)	--	--
Compte courant créditeur	--	400.123
Chiffre d'affaires	--	--
Charges financières	--	--
Produits financiers	--	--

3LI DEVELOPMENT
Société par Actions Simplifiée au capital de 200.000 euros
Siège social : 9-23, Rue Paul Lafargue
SAINT-DENIS (93210)
RCS BOBIGNY B 444 857 486
-o0o-

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 28 AVRIL 2017

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2016

DEUXIEME DECISION

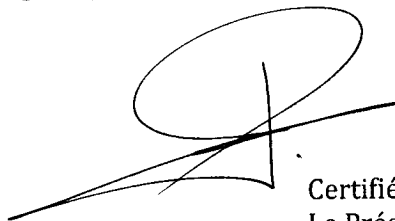
L'associé unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se soldent par une perte nette de 254.375 euros, décide d'affecter cette perte nette en totalité au compte « report à nouveau » :

- | | |
|--|-------------|
| ▪ dont le montant créditeur figurant au bilan de | + 123.715 € |
| ▪ se trouvera après affectation de la perte nette de l'exercice de | - 254.375 € |
| ▪ porté à | - 130.660 € |

L'associé unique constatant que le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social décide qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, de statuer s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans un délai de 4 mois à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique constate qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.



Certifié conforme
Le Président